

Chers parents,

Vous trouverez ci-contre une Charte d'application à la R.J.H.C. à partir de cette saison 2025-2026.

Un Comité de discipline sera mis en place et composé du Président du Club, du Secrétaire des Jeunes et du Responsable Technique de la Formation des Jeunes et éventuellement d'un représentant des parents.

Le Responsable Technique de la Formation des Jeunes sera alerté par chaque staff d'équipe (Coordinateur de Format de jeu, FEC et délégué) si un souci venait à se présenter dans une équipe quant au respect de la présente Charte, que ce soit par un des joueurs ou par un parent.

Il avisera alors si le Comité de discipline doit être consulté quant au problème rencontré ou s'il essaie de régler lui-même le problème directement.

Nous sommes persuadés que vous comprendrez l'utilité de cette Charte et que vous mettrez tout en œuvre pour, vous et votre enfant membre d'une des équipes de Jeunes de la R.J.H.C., respecter les dispositions de cette Charte.

Merci à tous et bonne saison de football.

**« RESPECT », « CONVIVIALITE », « FAIR PLAY », « TOLERANCE », « MOTIVATION »,
« PERSEVERANCE » ET « DISCIPLINE ».**

CHARTRE INTERNE AUX EQUIPES DE JEUNES DE LA R.J.H.C.

La notion de « **RESPECT** » doit être de mise à tout moment, respect des personnes -F.E.C. Formateur Educateur Coach, délégué, parent, spectateur, joueur, arbitre, adversaire, coordinateurs, RTFJ, responsable du club, membre du comité), respect des infrastructures, respect du matériel.

« **RESPECT** », « **CONVIVIALITE** », « **FAIR PLAY** », « **TOLERANCE** », « **MOTIVATION** », « **PERSEVERANCE** » ET « **DISCIPLINE** ».

En interne, chaque **joueur** doit :

- être **poli** à tout moment.
- avoir toute la **punctualité** nécessaire çàd arriver à l'heure aux moments de rendez-vous fixés par le FEC (entraînement et match)
- à l'arrivée et au départ du stade, saluer les FEC, délégués et responsables de la R.J.H.C..
- être **assidu** aux séances d'entraînement pour pouvoir participer aux matches (sauf si l'absence est annoncée et validée par le F.E.C.) et utiliser l'application 'Spond' pour répondre aux invitations.
- en cas d'absence prévisible, **prévenir** prioritairement son F.E.C. via « Spond » et suffisamment tôt avant le rendez-vous
- en cas de blessure, prévenir le F.E.C., présenter un certificat médical et faire le nécessaire auprès de la Mutuelle et du Club pour les formalités administratives en cas d'accident déclaré à l'Union Belge UBSFA.
- se munir d'une boisson/gourde individuelle pour les entraînements et les matches afin de prévenir toute risque d'épidémie

Lors des matches :

Le **FAIR-PLAY** doit être de mise à tout moment !

- chaque joueur, sur le terrain ou sur le banc, veillera à avoir un comportement correct et un état d'esprit positif pendant le match
- chaque joueur serre la main de l'arbitre et des adversaires avant le match « Give me five » et à la fin du match même en cas de défaite.
- le joueur a une attitude positive quels que soient les événements ou le score.

Infrastructures et matériel

- Chaque jeune joueur de la R.J.H.C., doit veiller à la **propreté** des installations, à la R.J.H.C. ou à l'extérieur.
- Le **rangement** du matériel avant, pendant et après l'entraînement se fait en équipe, sur base des instructions du F.E.C. ou du Coordinateur de Format de jeu
- Après les matches, chaque joueur veillera à ne rien laisser sur le terrain (bouteille, sac, canette, mouchoir, etc...)
- Tout joueur veillera à **nettoyer** ses bottines (obligatoirement pour les u6 à u13 sans crampons métalliques mais uniquement moulés dans la bottine ou en caoutchouc) à l'extérieur des vestiaires.
- Sous la responsabilité du délégué et/ou F.E.C., tout joueur veillera à quitter le vestiaire «propre» (utiliser les balai ou raclettes disponibles) et à utiliser les poubelles disponibles (bouteille, sac, canette, mouchoir, etc...)

Accès

Pour les séances d'entraînement et les matches, l'accès aux vestiaires et aux zones de jeu sera interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents, sauf autorisation expresse du staff de l'équipe (F.E.C. délégué, coordinateur, RTFJ).

La présence des parents dans le vestiaire est autorisée d'office pour le format de jeu à 3 et à 5 le temps de l'habillage des enfants.

Tenue vestimentaire

L'**équipement** remis par la R.J.H.C. lors du paiement intégral de la cotisation (sur base duquel un joueur pourra être couvert par l'assurance de la R.J.H.C. et participer aux matches) doit être **respecté** et **porté** en fonction des instructions données par le club et/ou par le staff de l'équipe (F.E.C. et délégué) mais en tout cas lors de chaque match.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou vol lors des activités que la R.J.H.C. organise (entraînements, matches officiels ou non, activités diverses).

Accompagnement médical et soins

Pour être couvert par l'assurance de l'RBFA, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une **déclaration** d'accident. Ce document sera disponible auprès du staff de l'équipe ou auprès du Secrétaire des Jeunes ainsi que sur le site internet de la R.J.H.C. <http://www.RJH-COMINES.be>

- Cette déclaration est à compléter par un médecin (les joueurs peuvent consulter le médecin de leur choix) et à remettre dans un délai de **3 jours ouvrables** auprès des responsables du club.
- Une fois la déclaration introduite, le joueur reçoit un courrier de RBFA officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison. Ce dernier est à remettre au médecin qui le complètera et à remettre auprès des dirigeants du club avant la reprise de la compétition ou de l'entraînement.
- En cas de non-respect de cette procédure, la Royale R.J.H.C. ne portera aucune responsabilité quant au non remboursement des frais et ne pourra se substituer à la responsabilité de ses joueurs.
- Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir introduit une demande à la **Mutuelle** et perçu tous les remboursements possibles de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non remboursés sont à rentrer auprès des dirigeants du club, la différence pouvant être prise en charge par le Fonds de solidarité de l'RBFA et est versée sur un compte bancaire.
- Attention : attelles, « aircast », anti-inflammatoires ne sont pas pris en charge * Le transport en ambulance est remboursé à concurrence de 50 %.

Parents

- Les parents doivent donner l'**exemple** de convivialité, respect, fair-play, non-discrimination et tolérance et ainsi se comporter de manière exemplaire tant envers les joueurs, entraîneurs et délégués de l'équipe dont fait partie leur enfant, que vis-à-vis des adversaires et des arbitres, ainsi que d'une manière générale vis-à-vis des membres de la R.J.H.C.
- Les parents, quel que soit l'âge de leur enfant, doivent veiller à ce que leur enfant soit des **meilleures conditions** possibles pour la pratique du football (repos suffisant, heures de sommeil, sac avec équipement complet (*!!! port des **protège-tibia** obligatoire !!!*) et **tenue** obligatoire du club pour les matches ou adaptée aux conditions climatiques pour les entraînements, carte d'identité pour les matches si imposée, boisson ou gourde marquée avec le prénom).
- Pour les séances d'entraînement et les matches, les parents doivent respecter une **ponctualité** optimale pour ne pas perturber l'organisation de l'équipe, que ce soit lors des entraînements ou des matches, tant avant l'activité que après.
- Les parents savent que **les principes et la vision de formation de la RJHC sont déterminés par le responsable de l'Ecole de Foot çàd le RTFJ, responsable technique de la formation des jeunes** et sont repris dans le **plan de formation** (*disponible sur le site <http://www.rjh-comines.be>*), avec notamment un **apprentissage évolutif** et une répartition des joueurs d'une catégorie en équipes de **niveaux différents** tenant compte de l'évolution de l'apprentissage, de la présence aux entraînements et du comportement général du joueur.
- Les parents doivent s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des entraînements/matches et dans les décisions sportives prises par le staff de l'équipe de leur enfant (composition de l'équipe, remplacements, style de jeu, directives de jeu,...).
- l'**accès** aux vestiaires et aux zones d'entraînement sera interdit à toute personne étrangère au club, ainsi qu'aux parents, sauf autorisation expresse du staff de l'équipe (F.E.C., délégué, coordinateur) et sauf d'office pour le jeu à 3 et le jeu à 5 (les u7, u8 et u9) le temps de l'habillage des enfants .
- Lors des matches, il est souhaité que les parents accompagnent leur enfant, dans la mesure du possible, et collaborent autant que possible avec le F.E.C. et le délégué de leur enfant à l'organisation des déplacements de l'équipe.
- Les parents ne peuvent pénétrer sur le terrain ou dans la zone neutre d'un terrain pendant un match.
- Les parents doivent veiller à communiquer très rapidement tout changement d'adresse, de nr de téléphone ou de gsm ou d'adresse email ou toute autre information utile.

**« RESPECT », « CONVIVIALITE », « FAIR PLAY », « TOLERANCE », « MOTIVATION »,
« PERSEVERANCE » ET « DISCIPLINE »**